



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 24 mai 2005

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2005-COGLHF-0045 du 10 mai 2005.

N/REF : DEP-DSNR CAEN-0411-2005

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 10 mai 2005 à l'établissement COGEMA de La Hague sur le thème du facteur humain dans l'atelier ACC.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 10 mai 2005 a porté sur l'examen du bilan de production de l'atelier ACC. Une attention particulière a été portée sur la prise en compte du facteur humain.

Au vu de cet examen par quadrillage, il ressort que le site doit porter une attention particulière à la formalisation des actions menées à l'issue de l'établissement de constats de sûreté ou de constats radiologiques.

La démarche initiée sur les relèves de quart doit être poursuivie et soutenue au sein de l'établissement. Enfin, la formation à la fiabilité humaine doit être largement dispensée.

... / ...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Fiches d'Actions Correctives

Les Fiches de Constat Radiologique (FCR) 04-06 (Débit de dose sur fûts de déchets supérieur aux normes de zone surveillée) et 04-08 (Contamination de l'enceinte de transport Mercure) font état de l'ouverture de Fiches d'Action Corrective (FAC).

Pour la première FCR, un audit a été mené qui a conduit à l'ouverture d'une FAC. La FCR ne fait pas référence à cet audit.

Pour la seconde FCR, les actions correctives ont été menées sans qu'une FAC ne soit ouverte.

Je vous demande de porter une attention particulière à la formalisation des actions correctives définies à l'issue de l'établissement de constats radiologiques ou de sûreté.

A.2. Contrôles périodiques et opérations de maintenance

Vous avez indiqué que la révision 4 en vigueur de la note listant les installations et équipements soumis à contrôles, essais périodiques et maintenance (note HAG.ACC.148) était cohérente avec la nouvelle version des Règles Générales d'Exploitation.

Je vous demande de m'indiquer l'utilisation que vous faites de ce document listant les équipements soumis à contrôles, essais périodiques et maintenance. Vous veillerez à ce que ce document fasse explicitement référence à la révision des RGE qui vous sert à son établissement.

B. Compléments d'information

B.3. Bilan des indisponibilités des équipements

Vous avez présenté aux inspecteurs le bilan effectué pour l'année 2004 des indisponibilités des équipements pour l'atelier ACC.

Je vous demande de me présenter les conclusions que vous tirez, depuis la mise en service de l'atelier ACC, des bilans des indisponibilités des équipements de l'atelier. Vous m'indiquerez notamment les remplacements d'équipements que vous avez dû opérer et les modifications de maintenance que vous avez dû définir.

B.4. Campagne MOX 2004

La réalisation en décembre 2004 d'une campagne de traitement de combustibles MOX vous a conduit à apporter des modifications non seulement au procédé amont dans les ateliers de tête mais également aux modalités de traitement des fûts dans l'atelier ACC.

Je vous demande de m'indiquer le retour d'expérience que vous tirez de la campagne MOX 2004, notamment en termes d'impact sur les résultats obtenus des différentes modifications apportées au procédé dans les ateliers de tête et aux modalités de traitement des fûts dans l'atelier ACC.

B.5. Ventilation des procédés

Un point sur la ventilation du procédé dans l'atelier ACC a été présenté aux inspecteurs. Une analyse du fonctionnement actuel de la ventilation est en cours de finalisation, qui doit conduire à définir un certain nombre de préconisations visant à fiabiliser la ventilation. Les conclusions de cette analyse devraient être présentées en septembre 2005 par la Direction du Maintien en Conditions Opérationnelles des installations à l'exploitant de l'atelier ACC.

Des pistes d'optimisation sont par ailleurs à l'étude, visant à augmenter la capacité de l'unité 2705 dans l'atelier ACC. Elles concernent notamment le fonctionnement des éjecteurs des dépoussiéreurs des presses ou encore le débit d'extraction des exhausteurs. J'ai bien noté votre objectif fixé à l'été 2006 pour la mise en œuvre des actions d'optimisation liées à l'augmentation de la cadence de l'atelier ACC.

Je vous demande de me communiquer un état d'avancement des différentes actions entreprises, s'agissant de la fiabilisation de l'unité 2705 et de l'augmentation de la capacité de cette unité. Vous m'apporterez par ailleurs la justification de la nécessité d'augmenter la capacité de cette unité, eu égard notamment au dimensionnement initial de l'installation et aux critères de sûreté définis à la conception.

Vous me communiquerez les conclusions de l'étude en cours de finalisation sur le fonctionnement de la ventilation ainsi que les propositions de modifications faites à l'exploitant de l'atelier ACC par la Direction du Maintien en Conditions Opérationnelles des installations.

Vous me préciserez la nature des actions d'optimisation finalement retenues et les analyses de sûreté associées, s'agissant de l'augmentation de la capacité de l'unité 2705.

B.6. Automatisation du fonctionnement au poste de remplissage des étuis

La surveillance du remplissage des étuis était assurée par un vibromètre laser associé à un mode semi-automatique.

Vous avez procédé au cours de l'année 2004 au remplacement de ce vibromètre laser avec intégration de la modification visant à améliorer l'interface homme-machine pour la conduite en mode « peson » sur l'unité de remplissage des étuis.

Vous proposez d'automatiser le mode de fonctionnement du peson. L'objectif est d'améliorer la cadence de remplissage des Colis Standards de Déchets Compactés fabriqués dans l'atelier ACC. L'intégration de cette modification est prévue au cours de l'année 2005.

Je vous demande de m'indiquer le retour d'expérience que vous tirerez de l'automatisation du mode de fonctionnement du peson.

B.7. Remplacement des réchauffeurs

Des défauts récurrents sur les épingles en magnésie étaient à l'origine du remplacement des réchauffeurs tous les 6 mois.

Vous avez mené une revue de la technologie des réchauffeurs, qui vous a conduit à remplacer à l'été 2004 le matériel existant par des réchauffeurs munis de cannes chauffantes en inconel. La durée de vie de ce nouveau matériel est estimée à un an selon le fournisseur.

Je vous demande de m'indiquer le suivi particulier que vous faites de ce nouveau matériel. Vous me présenterez le retour d'expérience que vous tirez de l'utilisation des réchauffeurs munis de cannes chauffantes en inconel.

B.8. Formation « fiabilité humaine »

Un module de formation à la fiabilité humaine sera dispensé à 20 % de l'effectif de l'atelier ACC au cours de l'année 2005. Son contenu a été défini par un consultant extérieur à l'établissement. L'exemple de l'incident survenu le 24 octobre 2003 sur l'atelier ACC a été retenu.

Je vous demande de m'indiquer les outils d'évaluation que vous mettrez à la disposition des opérateurs de conduite qui suivront le module de formation sur la fiabilité humaine. Vous me préciserez le retour d'expérience que vous tirerez de la première mise en œuvre de ce module de formation.

B.9. Démarche « relève de quarts »

Un groupe de travail a été créé au sein de votre établissement afin de mener une réflexion sur le déroulement des relèves de quart au sein de la Direction Industrielle.

Sur la base notamment des réponses apportées au questionnaire type sur l'organisation des relèves, un guide de bonnes pratiques est en cours de rédaction par le groupe de travail, qui sera applicable au sein de cette direction.

La démarche a été entreprise par votre établissement sans contact avec les autres sites. Le partage d'expérience pourra être fait selon vous par l'Inspection Générale Sûreté Nucléaire de la Direction Sûreté Sécurité Santé (D3SIG).

Je vous demande de m'indiquer les actions que vous comptez mettre en œuvre pour faire partager vos réflexions avec les autres sites et le niveau national quant au déroulement des relèves de quart.

•

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
le chef de division,

SIGNE PAR

Olivier TERNEAUD